

22 OCTOBRE 2015

# TABLE RONDE

## ACCORD COLLECTIF D'INTÉGRATION DES SALARIÉS DANS LE GPF

# LE 19 NOVEMBRE, JE DÉCIDE DE MON AVENIR AVEC LA CFDT

LA CFDT VOUS L'AVAIT PROMIS : APRÈS LE CEGI, ELLE L'A OBTENU  
POUR LES CHEMINOTS PRIVÉS DE SOLUTIONS DE RESTAURATION

# LA MISE EN PLACE DES CHÈQUES-DÉJEUNER



SUR PROPOSITION DE LA CFDT, LA DIRECTION MET EN PLACE LES CHÈQUES-DÉJEUNER ET PROPOSE AUX ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES LA SIGNATURE D'UN ACCORD D'ENTREPRISE. LA CFDT SIGNERA CET ACCORD. POUR AUTANT, IL DEVRA RECUEILLIR PLUS DE 30 % D'AVIS FAVORABLES ET NE PAS ÊTRE DÉNONCÉ À PLUS DE 50 % POUR ÊTRE APPLICABLE.



# TABLE RONDE

## ACCORD COLLECTIF D'INTÉGRATION DES SALARIÉS DANS LE GPF

Nouveau : Lors de la table ronde, la **CFDT**, fidèle à ses valeurs et dans la continuité de son manifeste **10 engagements pour changer le quotidien des cheminots**, a défendu cette revendication, conformément à vos attentes. Voici ce que nous avons obtenu :

### → JUSQU'À 70 EUROS DE POUVOIR D'ACHAT MENSUEL SUPPLÉMENTAIRE

VOUS NE DISPOSEZ PAS DE RESTAURANT D'ENTREPRISE OU D'OFFRES DE RESTAURATIONS CONVENTIONNÉES À MOINS DE 10 MINUTES À PIED DE VOTRE LIEU DE TRAVAIL ?

**Cfdt:**

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UNE COUPURE LE MIDI, VOUS N'AVEZ PAS D'ALLOCATION DE DÉPLACEMENT ?

ALORS VOUS ÊTES ÉLIGIBLE AUX CHÈQUES-DÉJEUNER !  
VALEUR JOURNALIÈRE : 7,00 €  
PRISE EN CHARGE PAR LA SNCF : 3,50 €



Là où la CFDT est présente, les avancées sont visibles.



Ces avancées historiques s'inscrivent dans le cadre des **10 engagements pour changer le quotidien des cheminots**. Elles marquent le renouveau du dialogue social et une amélioration du pouvoir d'achat des cheminots.

### → EN NÉGOCIATION PROCHAINEMENT : EN COMPLÉMENT DES 400 € DE L'INTÉRESSEMENT ET DES 100 € DE LA PRIME DE VACANCES 2016

La **CFDT** revendique un Plan d'Épargne Groupe (PEG), qui devra être abondé par l'entreprise de la manière suivante :

- 1<sup>ère</sup> tranche de 0 € à 500 € : abondement de 50 %, soit 250 €.
- 2<sup>ème</sup> tranche de 500 € à 1 000 € : abondement de 20 %, soit 100 €.
- 3<sup>ème</sup> tranche de 1 000 € à 1 500 € : abondement de 10 %, soit 50€. ●●



Cet abondement doit compléter l'intéressement signé par la CFDT.



### → NOTATION : FIN DU MONOPOLE

- La CFDT a obtenu la fin du monopole des notations qui était la chasse gardée de certaines organisations syndicales.
- Dorénavant, dans chaque commission de notation, au moins un délégué CFDT pourra défendre vos réclamations et ainsi assurer votre promotion. ●●

### → DÈS 2016 : COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ET PRÉVOYANCE

- Ouverture de la négociation d'une complémentaire santé et prévoyance pour tous les agents du cadre permanent, en complément du régime particulier santé et prévoyance des cheminots au statut.
- Les premières discussions sur les conditions de mise en place de la mutuelle doivent démarrer avant la fin de l'année.
- Objectif 2017 pour que les cheminots soient dotés d'une mutuelle d'entreprise prise en charge au minimum à 60 % par le GPF SNCF. ●●

Édité par la CFDT Cheminots | Mise en page : Antonio-Bernard TUDOR | Crédit photo : Wings et Freepik

## DÉCOUVREZ NOS OUTILS INTERACTIFS

Cliquez sur chaque pictogramme pour accéder au service souhaité



NOUVEAU  
SITE INTERNET  
[www.cfdtcheminots.org](http://www.cfdtcheminots.org)



NOUVELLE  
CHAÎNE WEBTV  
[www.youtube.com/user/cfdtcheminots](http://www.youtube.com/user/cfdtcheminots)



NOUVELLE  
APPLI MOBILE  
Sur AppStore et GoogleStore



E-TRACTS &  
PUBLICATIONS PAPIER  
[www.cfdtcheminots.org/publications/nos-tracts/](http://www.cfdtcheminots.org/publications/nos-tracts/)